

Container Label

GROUPE	3	11	FONGICIDE
--------	---	----	-----------

HEADLINE^{MD} AMP
Fongicide

SOLUTION

COMMERCIAL - AGRICOLE

Fongicide à large spectre pour usage dans les céréales et le maïs

PRINCIPES ACTIFS : Pyraclostrobine 146 g/L
Metconazole 55 g/L

Contient du 2-méthyle-4-isothiazolin-3-one et du 1,2-benzisothiazolin-3-one, tous deux à un taux de 0,0025 %, comme agents de conservation

OU

Contient du 2-méthyle-4-isothiazolin-3-one et du 1,2-benzisothiazolin-3-one, tous deux à un taux de 0,0075 % et 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol à raison de 0,024 %, comme agents de conservation

OU

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,0400 %, du 5-chloro-2-méthyle-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0011 %, du 2-méthyle-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0004 % et du 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol à raison de 0,0240 %, comme agents de conservation

N^o D'HOMOLOGATION 32189

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES



AVERTISSEMENT

POISON

IRRITANT POUR LA PEAU

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

**EN CAS D'URGENCE ASSOCIÉE À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU
DES BIENS EN DANGER, TÉLÉPHONER LE JOUR OU LA NUIT
AU 1 (800) 454-2673**

CONTENU NET : 0,100 L à Vrac

BASF Canada Inc.
5025 Creebank Road
Édifce A, 2^e étage
Mississauga, Ontario L4W 0B6
1-877-371-2273

HEADLINE est une marque déposée de BASF Corporation, utilisé sous licence par BASF Canada Inc.

MISES EN GARDE

1. **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
2. Peut être mortel ou toxique si ingéré. Ne pas avaler. Nocif si inhalé. Éviter d'inhaler/respirer les poussières, aérosols, etc.
3. Cause une irritation modérée des yeux et de la peau. NE PAS mettre dans les yeux ou sur la peau.
4. Se laver soigneusement après la manipulation du produit et avant de manger, boire ou fumer.
5. **Tous les préposés au mélange et au chargement et les préposés à l'application (à l'exception de préposés aérien) :** Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures lors du mélange, du chargement, de l'application, du nettoyage et des réparations. En plus, porter des lunettes protectrices ou un écran facial lors du mélange, du chargement, du nettoyage et des réparations. Les gants ne sont pas requis lors de l'application.

Préposés aérien : Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes et des chaussures pendant l'application.

Utiliser un tracteur à cabine fermée pour application terrestre avec rampe. Une cabine fermée se définit comme une cabine offrant une barrière hermétique aux produits chimiques qui protège totalement l'occupant de la cabine et empêche le contact avec les pesticides ou les superficies traitées à l'extérieur de la cabine.

6. Si les vêtements deviennent contaminés, retirer et laver séparément de la lessive ménagère avant de les porter à nouveau.
7. Nettoyer soigneusement l'équipement de pulvérisation après l'usage.
8. Appliquer sur les cultures agricoles seulement lorsque le potentiel de dérive est un minimum vers les zones habitées ou des secteurs d'activité humaine où l'on retrouve des demeures, maisons de campagne, écoles et des superficies consacrées aux loisirs. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, les inversions de température, de l'équipement d'application et des ajustements du pulvérisateur.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Le patient devrait être traité selon les symptômes.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Toxique pour les organismes aquatiques, les plantes terrestres non ciblées et les petits mammifères sauvages.

Respecter les zones tampons indiquées sous la section Mode d'emploi.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile. Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues. La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et le bord du plan d'eau.

L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines dans les sites où les sols sont perméables (par exemple sols sableux) ou encore si la nappe phréatique est peu profonde.

ENTREPOSAGE

1. Conserver le produit dans le contenant original hermétiquement fermé. Protéger du gel.
2. Ne pas expédier ou entreposer près de la nourriture pour les humains et les animaux, des semences et des engrais.
3. Entreposer sous clé, dans un endroit frais, sec et bien ventilé sans drain de plancher.

ÉLIMINATION

Contenants Recyclables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Contenants Non Réutilisables

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Contenants Réutilisables ou à Remplissages Multiples

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

GROUPE	3	11	FONGICIDE
--------	---	----	-----------

HEADLINE^{MD} AMP
Fongicide

SOLUTION

COMMERCIAL - AGRICOLE

Fongicide à large spectre pour usage dans les céréales et le maïs

PRINCIPES ACTIFS : Pyraclostrobine 146 g/L
Metconazole 55 g/L

Contient du 2-méthyle-4-isothiazolin-3-one et du 1,2-benzisothiazolin-3-one, tous deux à un taux de 0,0025 %, comme agents de conservation

OU

Contient du 2-méthyle-4-isothiazolin-3-one et du 1,2-benzisothiazolin-3-one, tous deux à un taux de 0,0075 % et 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol à raison de 0,024 %, comme agents de conservation

OU

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,0400 %, du 5-chloro-2-méthyle-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0011 %, du 2-méthyle-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0004 % et du 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol à raison de 0,0240 %, comme agents de conservation

N^o D'HOMOLOGATION 32189

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES



AVERTISSEMENT

POISON

IRRITANT POUR LA PEAU

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

**EN CAS D'URGENCE ASSOCIÉE À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU
DES BIENS EN DANGER, TÉLÉPHONER LE JOUR OU LA NUIT
AU 1 (800) 454-2673**

CONTENU NET : 0,100 L à Vrac

BASF Canada Inc.
5025 Creekbank Road
Édifice A, 2^e étage
Mississauga, Ontario L4W 0B6
1-877-371-2273

HEADLINE est une marque déposée de BASF Corporation, utilisé sous licence par BASF Canada Inc.

INFORMATION GÉNÉRALE

Cet emballage d'**HEADLINE AMP** contient 201 g/L de concentré suspension. La matière active d'**HEADLINE AMP** fait partie des classes de fongicides triazole et strobilurin.

MODE D'EMPLOI (Consulter les sections spécifiques à chaque groupe de culture)

Pour la suppression des maladies foliaires énumérées ci-dessous, appliquer 0,5 à 1,0 L d'**HEADLINE AMP** par hectare de céréales **OU** de 0,75 à 1,0 L d'**HEADLINE AMP** par hectare dans le maïs. **HEADLINE AMP** peut être appliqué soit avec un équipement pour pulvérisation aérienne ou terrestre. L'équipement devrait être vérifié régulièrement pour la bonne application.

MÉLANGE EN RÉSERVOIR

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons sans pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec BASF Canada Inc. au 1-877-371-2273 pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

Ce ne sont pas toutes les variétés et cultivars qui ont été testés selon les possibilités de combinaisons de mélange en réservoir. Les conditions locales peuvent influencer la tolérance de la culture et peuvent ne pas correspondre à celles présentes lorsque BASF a effectué les tests. L'incompatibilité physique, une diminution de la suppression des maladies, ou des dommages à la culture peuvent résulter du mélange d'**HEADLINE AMP** avec d'autres produits. Ainsi, avant l'utilisation de tout mélange en réservoir (fongicides, insecticides, herbicides, engrais liquides, produits de suppression biologique, adjuvants et additifs), évaluer la combinaison sur une petite portion de la culture à traiter afin de s'assurer qu'une réponse phytotoxique ne surviendra pas suite à une application. Consulter un représentant de BASF ou les répondants agricoles locaux pour plus de renseignements concernant les additifs.

Détermination de la compatibilité du mélange en réservoir

Pour déterminer la compatibilité, mélanger dans une petite cruche toutes les composantes de la bouillie finale dans les quantités proportionnelles. Ajouter les composantes pour le test avec la cruche dans l'ordre suivant : poudres mouillables et granules dispersibles dans l'eau, liquides fluides et suspensions, formulations de concentrés émulsifiables et solutions. Si la bouillie ne forme de boules ou des flocons, sédiments, gelée, pellicules ou couches huileuses, ou autres précipités dans les 2 heures après le mélange et peut être facilement remis en suspension avec une agitation, le mélange qui a été testé est alors compatible. Toujours respecté l'étiquette la plus stricte concernant les précautions lors du mélange en réservoir.

Tableau des doses d'application pour les céréales (Application terrestre et aérienne)

Culture	Maladie	Dose d'application (L/ha)
Orge	Rayure réticulée (<i>Pyrenophora teres</i>) Tache helminthosporienne (<i>Cochliobolus sativus</i>) Rhynchosporiose (<i>Rhynchosporium secalis</i>) Rouille jaune (<i>Puccinia striiformis</i>)	0,5 à 1,0
Blé (tous types) Triticale	Tache auréolée (<i>Pyrenophora tritici-repentis</i>) Tache septorienne (<i>Septoria tritici</i> OU <i>Stagonospora nodorum</i>) Rouille des feuilles (<i>Puccinia recondita</i>) Tache helminthosporienne (<i>Cochliobolus sativus</i>) Rouille jaune (<i>Puccinia striiformis</i>) Blanc (<i>Erysiphe graminis</i> f. sp. <i>tritici</i>)	
Avoine	Rouille couronnée (<i>Puccinia coronata</i>)	
Seigle	Rouille brune (<i>Puccinia recondita</i>) Blanc (<i>Erysiphe graminis</i>)	

Instructions d'épandage

Maladies foliaires chez les céréales

Pour une suppression optimale des maladies foliaires, débiter les applications d'**HEADLINE AMP** avant le développement de la maladie ou au tout début de l'apparition des symptômes de maladies. Employer la dose la plus élevée et l'intervalle le plus court lorsque la pression exercée par la maladie est forte.

Intervalle de pulvérisation minimal est de 10 à 14 jours.

Gestion de la résistance

NE PAS faire plus deux (2) applications d'**HEADLINE AMP** par saison. Ne pas effectuer d'applications séquentielles d'**HEADLINE AMP**. Si la maladie persiste ou si les conditions climatiques sont favorables au développement de la maladie, effectuer un deuxième traitement 10 à 14 jours après avec un fongicide ayant un mode d'action différent.

Tableau des doses d'application pour le maïs (Application terrestre et aérienne)

Culture	Maladie	Dose d'application (L/ha)
Maïs (de grande culture, à éclater, sucré, production de semences)	Anthracnose (<i>Colletotrichum graminicola</i>) Rouille commune (<i>Puccinia sorghi</i>) Tache grise (<i>Cercospora zeae-maydis</i>) Dessèchement (<i>Setosphaeria turcica</i>) Kabatiellose (<i>Aureobasidium zeae</i>)	0,75 à 1,0
<p>Instructions d'épandage</p> <p>Pour une suppression optimale des maladies foliaires, débiter les applications d'HEADLINE AMP avant le développement de la maladie. Employer la dose la plus élevée et l'intervalle le plus court lorsque la pression exercée par la maladie est forte.</p> <p>Ne pas effectuer d'applications séquentielles d'HEADLINE AMP. Si la maladie persiste ou si les conditions climatiques sont favorables au développement de la maladie, effectuer un deuxième traitement 10 à 14 jours après avec un fongicide ayant un mode d'action différent.</p> <p>NE PAS faire plus deux (2) applications d'HEADLINE AMP par saison.</p>		

Tableau des doses d'application pour le maïs (Application terrestre et aérienne) - Mélange en réservoir de 0,75 L/ha de HEADLINE AMP plus 0,5 L/ha du fongicide CARAMBA pour la répression de la pourriture de l'épi causée par Fusarium et Gibberella et la suppression des maladies foliaires

Crop	Maladie	Dose d'application (L/ha)	
		Le Fongicide HEADLINE AMP	Le Fongicide CARAMBA
Maïs (de grande culture, à éclater, sucré, production de semences)	<p>Pour la répression de la pourriture de l'épi causée par fusarium et gibberella (<i>Fusarium graminearum</i> et <i>Gibberella zeae</i>)</p> <p>Pour la suppression de : Anthracnose (<i>Colletotrichum graminicola</i>) Rouille commune (<i>Puccinia sorghi</i>) Tache grise (<i>Cercospora zeae-maydis</i>) Dessèchement (<i>Setosphaeria turcica</i>) Kabatiellose (<i>Aureobasidium zeae</i>)</p>	0,75	0,5
<p>Instructions d'épandage</p> <p>La répression des pourritures de l'épi du maïs causées par Fusarium et Gibberella</p> <p>L'incidence des pourritures de l'épi de maïs causées par fusarium et gibberella est plus sévère lorsque la température est chaude et humide lors de l'émergence des soies. L'application du Fongicide HEADLINE AMP et le Fongicide CARAMBA (N° d'Homologation 29767) pour la suppression de la pourriture de l'épi causée par fusarium et gibberella devrait être envisagée lorsque ces conditions climatiques sont prévues.</p> <p>Afin de maximiser le rendement et éliminer les pourritures de l'épi causées par fusarium et gibberella, appliquer le Fongicide HEADLINE AMP et le Fongicide CARAMBA sur le maïs entre le stade de l'apparition des soies (SC 63) et le brunissement des soies (SC 67). L'application du Fongicide HEADLINE AMP et Fongicide CARAMBA va diminuer le niveau de toxine de la fusariose (DON) dans le grain récolté.</p> <p>NE PAS faire plus d'une (1) application de Fongicide HEADLINE AMP et le Fongicide CARAMBA par saison.</p>			

Crop	Maladie	Dose d'application (L/ha)	
		Le Fongicide HEADLINE AMP	Le Fongicide CARAMBA
<p>Recouvrement de la pulvérisation : Il est important d'obtenir un bon recouvrement de la pulvérisation sur les soies afin de garantir une efficacité optimale.</p> <p>Suppression des maladies foliaires dans le maïs</p> <p>Le mélange de réservoir de HEADLINE AMP avec le fongicide CARAMBA permet la répression de la pourriture de l'épi causée par Fusarium et Gibberella ainsi que la suppression des maladies foliaires indiquées. Une suppression optimale des maladies foliaires se produit lorsque HEADLINE AMP mélangé en réservoir avec le fongicide CARAMBA est appliqué avant le développement de la maladie ou au tout début de l'apparition des symptômes de maladies.</p>			

Application par pulvérisateur agricole

NE PAS appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer avec des gouttelettes plus petites que la classification moyenne de l'American Society of Agricultural and Biological Engineers (ASABE). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Application aérienne

NE PAS appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer lorsque le vent souffle à plus de 16 km/h à la hauteur de vol au-dessus du site à traiter. **NE PAS** appliquer avec des gouttelettes de pulvérisation plus petites que la classification moyenne de l'American Society of Agricultural and Biological Engineers (ASABE). Afin de réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef, l'espacement des buses le long de la rampe d'aspersion **NE DOIT PAS** dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

Zones tampons de pulvérisation

AUCUNE ZONE TAMPON DE PULVÉRISATION N'EST REQUISE lorsque les méthodes et équipements de pulvérisation suivantes sont employés : pulvérisateur manuel ou dorsal et traitement localisé.

Les zones tampons dans pulvérisation spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et, dans la direction du vent, la bordure la plus rapprochée des habitats d'eau douce sensibles (tels que lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs et milieux humides) et des habitats marins/estuariens.

Méthode d'application	Culture		Zone tampon de pulvérisation (mètres) requise pour la protection de :			
			Habitat d'eau douce aux profondeurs de :		Habitat estuarien / marin aux profondeurs de :	
			Moins 1 m	Plus que 1 m	Moins 1 m	Puis que 1 m
Pulvérisateur agricole	Orge, blé (tous types), triticale, avoine, seigle, maïs		10	1	1	1
Aérienne (Fixe et voilure tournante)	Orge, blé (tous types), triticale, avoine, seigle, maïs	Pour les taux jusqu'à 0,75 L/ha	85	10	10	1
	Orge, blé (tous types), triticale, avoine, seigle, maïs	Pour les taux supérieurs à 0,75 L/ha à 1,0 L/ha	125	15	10	3

Lorsque les mélanges en réservoir sont permis, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon sans pulvérisation la plus large (la plus restrictive) parmi les produits utilisés dans le mélange et appliquer au moyen de la catégorie de gouttelettes la plus grosse (ASABE) indiquée sur les étiquettes des produits d'association.

Il est possible de modifier les zones tampons de pulvérisation associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon de pulvérisation dans la section Pesticides du site Canada.ca.

Restrictions générales

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, **NE PAS** l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

Application terrestre

Appliquer d'**HEADLINE AMP** en respectant les doses et la période d'application énumérées (spécifiques aux cultures) lorsque les conditions sont favorables au développement de la maladie. Employer un volume d'eau minimum de 100 L/ha. S'assurer de recouvrir complètement le feuillage. Consulter les recommandations du fabricant de buses relativement à la pression de pulvérisation de chacune des buses.

Application aérienne

Appliquer d'**HEADLINE AMP** en respectant les doses et la période d'application énumérées (spécifiques aux cultures) lorsque les conditions sont favorables au développement de la maladie. Employer un volume d'eau minimum de 50 L/ha. S'assurer de recouvrir complètement le feuillage. Consulter les recommandations du fabricant de buses relativement à la pression de pulvérisation de chacune des buses.

Instructions pour les applications aériennes

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

Mises en garde concernant l'utilisation

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le Guide national d'apprentissage – Application de pesticides par aéronef, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides doivent être présentes.

Ne pas épandre de pesticides sur les étendues d'eau. Éviter que la dérive n'atteigne une étendue d'eau ou tout autre endroit non visé. Les zones tampons indiquées devraient être respectées.

Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de fines particules (brume). Ne pas épandre par temps mort ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive. Ne pas épandre lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable.

Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, une combinaison et des lunettes à coques ou un masque de protection les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tout le personnel sur les lieux de travail doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Mises en garde propres au produit

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-877-371-BASF (2273). Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial.

Zone tampon pour les applications aériennes

La dérive aérienne est en hausse sous certaines conditions météorologiques. Ne pas appliquer lors de périodes de calme plat, lorsqu'il y a des rafales de vent ou lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à la hauteur de vol sur le site de l'application.

Pour la protection des habitats non visés, la pulvérisation hors cible ou la dérive vers des habitats sensibles devrait être évitée. Une zone tampon de cinq mètres (5,0 m) est nécessaire entre le côté de la rampe sous le vent et la section la plus rapprochée d'habitats terrestres sensibles incluant les herbages, les secteurs forestiers, les brise-vent, les boisés, les haies, les pâturages aménagés, les grands pâturages libres et la végétation arbustive. Les zones tampons spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le côté de la rampe sous le vent et la section la plus rapprochée des habitats aquatiques sensibles incluant les lacs, les rivières, les mares vaseuses, les coulées, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les marécages. Ne pas contaminer ces habitats au moment de nettoyer et de rincer l'équipement de pulvérisation ou les contenants.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Mode d'action

L'un des ingrédients actifs d'**HEADLINE AMP** est le metconazole, est classé par le Comité du Fongicide Resistance Action Committee (FRAC) comme ayant le site d'action ciblé du Groupe 3 de Fongicide. La pyraclostrobine, qui est l'autre ingrédient actif d'**HEADLINE AMP**, est classé par le FRAC comme ayant le site d'action ciblé du Groupe 11 de Fongicide.

Gestion de la résistance

HEADLINE AMP renferme du metconazole, du Groupe 3 des fongicides et la pyraclostrobine du Groupe 11 des fongicides. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants à d'autres fongicides des groupes 3 et 11. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Les recommandations suivantes peuvent être retenues pour retarder le développement de la résistance au fongicide :

1. **Applications** : Dans la mesure du possible, alterner d'**HEADLINE AMP** ou les fongicides des mêmes groupes 3 et 11 avec des fongicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes. Respecter soigneusement le mode d'emploi sur l'étiquette concernant l'utilisation répétée d'**HEADLINE AMP** ou autre site d'action cible des fongicides des groupes 3 et 11 ayant un site d'action semblable pour les mêmes pathogènes. Pour maintenir la performance d'**HEADLINE AMP** au champ, ne pas dépasser le nombre total d'applications d'**HEADLINE AMP** par saison tel que mentionné dans le tableau des Restrictions et limitations suivant. Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des fongicides qui appartiennent à un groupe différent et qui sont efficaces contre les pathogènes ciblés.
2. **Lutte intégrée** : **HEADLINE AMP** devrait faire partie d'un programme global de gestion des maladies et des insectes. Utiliser d'**HEADLINE AMP** dans le cadre d'un programme de lutte intégrée qui privilégie les inspections sur le terrain, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui prévoit l'acquisition d'une résistance chez les plantes hôtes, les répercussions des conditions environnementales sur l'apparition des maladies, les seuils déclencheurs de maladie de

même que l'intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimique.

3. **Surveillance** : Surveiller de près l'efficacité de tous les fongicides utilisés dans le programme de gestion des maladies contre le pathogène ciblé et prendre note des autres facteurs qui peuvent influencer la performance du fongicide et/ou le développement de la maladie. Si la maladie continue de progresser après traitement avec ce produit, ne pas augmenter la quantité utilisée. Cesser d'employer le produit et passer à un autre fongicide ayant un site ou un mode d'action différent, si possible.
4. **Faire un rapport** : Si un fongicide des groupes 3 et 11 au site cible, tel que d'**HEADLINE AMP**, semble être moins ou ne plus être efficace contre un pathogène qui a été supprimé ou réprimé auparavant, communiquer avec un représentant de BASF, un expert local ou un conseiller reconnu sur les cultures afin de vous aider à déterminer la cause de l'efficacité réduite.
5. Consulter votre expert local, un conseiller accrédité des cultures et/ou BASF pour des stratégies de lutte intégrée supplémentaires recommandées pour votre région. **HEADLINE AMP** peut être employé dans le cadre des programmes de réseau d'avertissement agricole (prévision de maladie) qui recommandent une période d'application basée sur des facteurs environnementaux favorables au développement de la maladie. Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec BASF at 1-877-371-2273 ou à www.agsolutions.ca.

MÉLANGE

1. Nettoyer le réservoir du pulvérisateur en respectant les recommandations relatives au nettoyage retrouvées sur l'étiquette du dernier produit utilisé.
2. Remplir le réservoir du pulvérisateur à moitié d'eau et débiter l'agitation.
3. Ajouter au réservoir la quantité requise d'**HEADLINE AMP**.
4. Ajouter au réservoir la quantité requise du produit d'association, si nécessaire.
5. Continuer l'agitation et compléter le remplissage du réservoir.
6. Après usage, nettoyer le réservoir du pulvérisateur.

RESTRICTIONS ET LIMITATIONS

1. Ne pas pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées durant les délais de sécurité précisées dans le tableau suivant :

Culture	Activité	Délai de sécurité (DS)
Maïs	Récolte à la main, écimage manuel	13 jours
	Ajustement manuel de l'irrigation	1 jour
	Toutes les autres activités	12 heures
Toutes les autres cultures	Toutes activités	12 heures

2. Intervalle avant la récolte et limitation pour l'application :

Culture	Intervalle entre l'application et la récolte (jours)		Nombre maximal d'application par année*
Blé, orge, avoine, seigle et triticale	Appliquer au plus tard à la fin de la floraison		2
Maïs sucré	Récolte mécanique	7	2
	Récolte manuelle	13	
Maïs (de grande culture, à éclater et de semences)	20		2

* Ne pas faire des applications séquentielles d'**HEADLINE AMP**.

3. Cultures de rotation : Un délai de 35 jours est requis pour toutes les cultures qui ne figurent pas sur l'étiquette d'**HEADLINE AMP**.

MISES EN GARDE

- GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
- Peut être mortel ou toxique si ingéré. Ne pas avaler. Nocif si inhalé. Éviter d'inhaler/respirer les poussières, vaporisations, etc.
- Cause une irritation modérée des yeux et de la peau. NE PAS mettre dans les yeux ou sur la peau.
- Se laver soigneusement après la manipulation du produit et avant de manger, boire ou fumer.
- Tous les préposés au mélange et au chargement et les préposés à l'application (à l'exception de préposés aérien) :** Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures lors du mélange, du chargement, de l'application, du nettoyage et des réparations. En plus, porter des lunettes protectrices ou un écran facial lors du mélange, du chargement, du nettoyage et des réparations. Les gants ne sont pas requis lors de l'application.

Préposés aérien : Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes et des chaussures pendant l'application.

Utiliser un tracteur à cabine fermée pour application terrestre avec rampe. Une cabine fermée se définit comme une cabine offrant une barrière hermétique aux produits chimiques qui protège totalement l'occupant de la cabine et empêche le contact avec les pesticides ou les superficies traitées à l'extérieur de la cabine.

- Si les vêtements deviennent contaminés, retirer et laver séparément de la lessive ménagère avant de les porter à nouveau.

7. Nettoyer soigneusement l'équipement de pulvérisation après l'usage.
8. Appliquer sur les cultures agricoles seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Le patient devrait être traité selon les symptômes.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Toxique pour les organismes aquatiques, les plantes terrestres non ciblées et les petits mammifères sauvages.

Respecter les zones tampons indiquées sous la section MODE D'EMPLOI.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile. Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues. La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et le bord du plan d'eau.

L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines dans les sites où les sols sont perméables (par exemple sols sableux) ou encore si la nappe phréatique est peu profonde.

ENTREPOSAGE

1. Conserver le produit dans le contenant original hermétiquement fermé. Protéger du gel.
2. Ne pas expédier ou entreposer près de la nourriture pour les humains et les animaux, des semences et des engrais.
3. Entreposer sous clé, dans un endroit frais, sec et bien ventilé sans drain de plancher.

ÉLIMINATION

Contenants Recyclables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Contenants Non Réutilisables

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Contenants Réutilisables ou à Remplissages Multiples

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.